

**Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, session 2022, dans les académies de BORDEAUX et TOULOUSE.**

La présidente du CROUS DE TOULOUSE - OCCITANIE,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de BORDEAUX et TOULOUSE, au titre de l'année 2022 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, au titre de l'année 2022, dans les académies de BORDEAUX et TOULOUSE :

Madame LUGAN Jane, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Madame ABADIE Sabine, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Monsieur GIZA Christophe, assistant ingénieur, expert, Sorbonne Université, Banyuls.


Monsieur LABORIE David, attaché territorial, Conseil Départemental Haute Garonne, Toulouse.

Monsieur LACOURREGÉ Jean, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine, Agen.

Madame DUFRESNE Nellie, technicienne de recherche et de formation de classe normale, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

La Directrice générale,

  
Dominique Froment

Fait à Toulouse, le 03/05/22